

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF794

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	50 000 000	0
Administration pénitentiaire	0	50 000 000
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons de redéployer les crédits du programme 107 "administration pénitentiaire" destinés à construire des places de prison supplémentaires et ceux du programme 166 "justice judiciaire" destinés à renforcer la "justice pénale de proximité" en finançant des emplois de

contractuels pour l'année 2021, vers le programme 166 "justice judiciaire" pour augmenter le nombre de magistrats de l'ordre judiciaire.

L'exécutif ne nous propose qu'un pansement face au manque de moyens humains criant pour des fonctions pourtant essentielles : magistrats et greffiers ! Le Garde des sceaux ne jure que par des emplois "créés en soutien aux juridictions" (en page 25 du bleu "Justice", 150 emplois de contractuels créés dès 2020 et 614 créations pour 2021), En page 60 du bleu, on trouve 150 créations "supplémentaires obtenues sur 2021" qui correspondent à 100 emplois d'assistants de greffe de niveau B administratif, 15 assistants spécialisés, et 35 juristes assistants". Au final, les détails du budget ne sont pas clairs sur le nombre d'emplois créés, et la répartition entre les emplois de fonctionnaires et ceux de contractuels, et il n'y aura que 50 magistrats en plus pour l'année 2021 !

En tout état de cause, à la place des juristes assistants, nous voulons des magistrats ! Ceux-ci sont de plus en plus marginalisés au sein de l'institution judiciaire au détriment de la qualité de la justice rendue. M. Eric Dupond-Moretti a déclaré le 6 octobre 2020 "Je souhaite que nous puissions accélérer le rendu des jugements. C'est une attente forte des Français et je veux y répondre vite. Avec un juriste assistant, deux jugements au lieu d'un peuvent être rendus dans le même délai". Nous pensons que c'est avec deux juges au lieu d'un que la Justice pourrait être rendue plus vite, et que le nombre que fonctionnaires doit être augmenté tant pour la justice pénale que pour la justice civile. Nous précisons que les capacités du Parquet National Financier (PNF), comme de nombreuses institutions judiciaires, sont insuffisantes.

En effet, l'étude d'impact relative au projet de loi de création du PNF en 2013 mentionnait "un parquetier ne peut assurer le suivi de plus de 8 affaires, compte tenu de la complexité de ces dossiers (suivi et règlement complexe, audiences longues pouvant mobiliser plus d'un parquetier)". Or, le PNF ne compte aujourd'hui que 18 magistrats (ce qui permet de traiter 144 affaires de manière optimale), pour 590 affaires en cours, soit 32,7 affaires chacun. Il faudrait donc 73 magistrats pour le PNF, soit 55 magistrats en plus par rapport à la situation actuelle.

Les règles budgétaires de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) interdisant la répartition de crédits entre actions d'un même programme, et entre sous-actions d'une même action, nous ne pouvons donc réaffecter les crédits destinés à financer des contractuels à deux destinés à financer des fonctionnaires.

Cet amendement vise donc à prélever 50 millions d'AE de CP de l'action 01 "garde et contrôle des personnes placées sous main de justice" du programme 107 "administration pénitentiaire" destinés aux investissements immobiliers pour créer de nouvelles places de prison (investissements immobiliers hors AOT-LOA et PPP - opérations menées par l'APIJ en page 129 du bleu), pour abonder ce programme 166 "justice judiciaire" de 50 000 000 euros qui permettra à son tour d'abonder les différentes actions du programme afin de créer des postes de magistrats.